

MAIRIE DE JUVIGNAC
Direction de l'Aménagement
153 les allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 24T009246 Date de réception : 21/10/2024

Référence dossier : Prélèvements du 21/10/2024

UGE 0803: TH. JUVIGNAC

Référence bon de commande : CONTROLE SANITAIRE DES EAUX MINERALES NATURELLES

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	BUVETTE BEC 1	





Version AR-24-IG-042390-01(28/10/2024) Page 2/4

N° ech	24T009246-001	Votre réf. (1)	BUVETTE BEC 1
--------	---------------	----------------	----------------------

Limites Eau Minérale Conditionnée (MI)

Réglementation Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux

traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau

minérale naturelle en buvette publique.

PréleveurGély ChristianType installationUDIDate de prélèvement21/10/2024 14:47Code installation004438

Date de réception 21/10/2024 16:30 Nom installation TH. BUVETTE JUVIGNAC Début d'analyse 21/10/2024 20:00 Commune du prélèvement JUVIGNAC

Motif de prélèvement CS : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR Code point de prélèvement 0340000005079

DÉCISION DE L'ARS
TU: POINT D USAGE THERMAL Code PSV 0000005079

Type de visite TU: POINT D USAGE THERMAL Code PSV 0000005079

Type d'analyse C1 Nom point de prélèvement TH. BUVETTE JUVIGNAC Code intervention (PLV) 00309043 Type d'eau MI

00310824 Commune JUVIGNAC

0803 Localisation du prélèvement BUVETTE BEC 1

Nom UGE TH. JUVIGNAC Longitude du point de prélèvement

Code exploitant 00121 Latitude du point de 43.6280905 prélèvement

Nom Exploitant MAIRIE DE JUVIGNAC

N° d'analyse DDASS

Code UGE

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

Résultat Unité qualité qualité qualité IXPE7 : Prélèvement pour eaux minérales ou thermales (acc) Prestation réalisée par nos *

soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520 - NF EN ISO 19458

PHYSICO-CHIMIE

		Résultat	Unité	qualité	qualité	
IGK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix Provence COFRAC ESSAIS 1-7086	en					
Potentiométrie [Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température] - NF EN 27888						
Conductivité à 25°C	*	580	μS/cm			
Température de mesure de la conductivité		14	°C			
IG103: Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Pro- COFRAC ESSAIS 1-7086 Potentiométrie - NF EN ISO 10523	ence/					
pH à T°C	*	7.3	Unités pH			

Température 15 °C

IG018: Turbidité Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence * <0.1 NFU COFRAC ESSAIS 1-7086

Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1

ANIONS		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	
IG06T: Chlorures Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	*	15.4	mg/l			
IG06V: Sulfates (SO4) Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	*	9.29	mg/l			

CATIONS		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXADZ : Sodium Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685	*	8.96	mg/l		

ICP/MS - NF EN ISO 17294-2

Accréditation essais 1-7086 Site de Aix en Provence Portée disponible sur www.cofrac.fr



Référence

Référence

Limite

Limite



Version AR-24-IG-042390-01(28/10/2024) Page 3/4

24T009246-001 | Votre réf. (1) BUVETTE BEC 1

CATIONS				Limite	Référence
		Résultat	Unité	qualité	qualité
IXACZ : Calcium (Ca) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	86.0	mg/l		
IG07B: Ammonium Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Prove COFRAC ESSAIS 1-7086 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	ence				
Azote ammoniacal	*	<0.0400	mg N/I		
Ammonium (NH4)	*	<0.0500	mg NH4/I		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Analyse soustraitée à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	*	< 1	ufc/ml	100	
UMRLK: Micro-organismes revivifiables 36°C Analyse soustraitée à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	*	< 1	ufc/ml	20	
UM8EH: Escherichia coli et bactéries coliformes (/250ml) Analyse soustraitée à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000					
Bactéries coliformes	*	< 1	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli	*	< 1	ufc/250 ml	0	
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Analyse soustraitée à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	*	< 1	ufc/250 ml	0	
UM8RF: Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Analyse soustraitée à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 16266	*	< 1	ufc/250 ml	0	

Olivier Duclos Responsable de Département CFR074



Version AR-24-IG-042390-01(28/10/2024) Page 4/4

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponib sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux - méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.